VILLENEUVE LEZ AVIGNON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Echelle : 1 / 7500

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 26/09/2013

PADD débattu les 25/02/2016 et 20/02/2019

Document arrêté le 18/06/2019

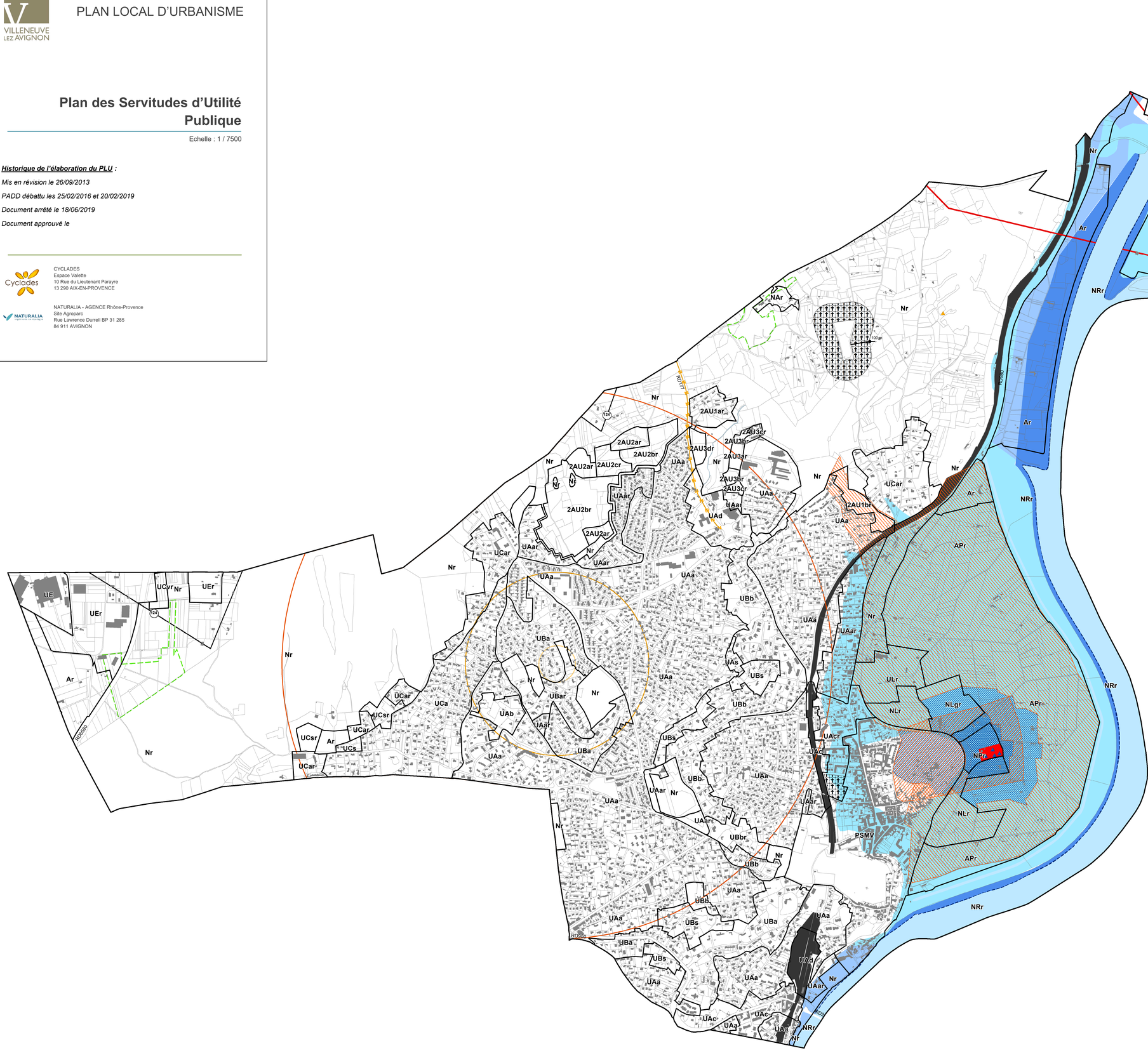
Document approuvé le

Cyclades

CYCLADES
Espace Valette
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE

NATURALIA

NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON



Légende

- Limite communale
- Parcelles
- Bâti

Servitudes radioélectriques

- PT1 :Limites de la zone de protection radioélectrique autour du centre rayon de 1500 mètres
- PT1 : Limites de la zone de garde radioélectrique rayon de 500 mètres à l'intérieur de la zone de protection
- PT1 : Limites des zones de dégagement, zone primaire autour du centre rayon de 100 mètres

Servitudes relatives au télécommunications

- PT3

Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

- I4 : Lignes haute tension

Servitude relative au cimetière

- Int1

Périmètre d'exploitation des carrières

- I6

Servitude de halage et de marche pied

- EL3

Servitudes en zone submersible

- EL2 : Zone A dite de grand débit
- EL2 : Zone B dite complémentaire
- EL2 : Zone C dite de sécurité

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

Captages d'eau destinée à la consommation humaine

- AEP
- Privé

Périmètre de protection réglementaires établis par arrêté préfectoral

- AS1 : Périmètre de Protection Immédiat (PPI)
- AS1 : Périmètre de Protection Rapproché (PPR)
- AS1 : Périmètre de Protection Eloigné (PPE)

Périmètre de protection indicatifs proposés par l'hydrogéologue agréé

- AS1 : Périmètre de Protection Rapproché (PPR)
- AS1 : Périmètre de Protection Eloigné (PPE)

Servitude relative à l'emprise des voies SNCF

- T1

Servitude aéronautique de dégagement et de balisage

- T5

Servitude instaurée autour de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) à Sorgues

- AR3

N

0 240 480 Mètres

Sources : Cadastre® Droit de l'Etat réservé, 2018
DDTM, 2018 / ARS Occitanie, 2019